

## Déménagement de la DQEPE

### Tous sous un même toit!

Depuis la création du CIUSSS de la Capitale-Nationale, les équipes de la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE) se retrouvaient dispersées à travers les différents points de service de la région de Québec. Prenez note que depuis le 27 juillet, la DQEPE est regroupée sous un même toit, au 555 boulevard Wilfrid-Hamel, Québec, QC, G1M 3X7. Bien que plusieurs personnes de la direction soient en télétravail la majeure partie du temps, des intervenants des équipes suivantes se trouvent sur place en tout temps :

- Coordination de la sécurité civile et des mesures d'urgence;
- Bureau du partenariat avec l'utilisateur et l'éthique (BPUE);
- Amélioration continue de la performance (ACP);
- Unité de gestion du suivi de l'information (UGSI);
- Gestion des risques et de la qualité;
- Recrutement, évaluation, enquêtes administratives et maintien des critères;
- Gestion des ententes et rétribution;
- Certification et suivi de la qualité RPA-RHD;
- Suivi de la qualité RI-RTF;
- Jumelage-pairage et classification.

À noter que les bureaux de l'équipe de suivi de la qualité de Charlevoix sont demeurés à l'hôpital de Baie-Saint-Paul.

## Passeport vaccinal et mesures sanitaires en vigueur

### Passeport vaccinal

Depuis le 1er septembre, le passeport vaccinal est obligatoire à la fréquentation de certains lieux. Ainsi, lorsque les usagers de 13 ans et plus vous accompagneront dans les endroits où ce document est exigé, vous devrez vous assurer de l'obtenir préalablement. Les lignes qui suivent sont tirées du site officiel de Québec en date du 10 septembre 2021<sup>1</sup>.

Le passeport vaccinal COVID-19 est un outil officiel et gratuit attestant qu'une personne est adéquatement protégée contre la COVID-19. Il permet de maintenir ouvertes les activités commerciales.

Le passeport vaccinal permet aux personnes de 13 ans ou plus qui sont adéquatement protégées ou qui ont une contre-indication clinique aux vaccins contre la COVID-19 disponibles au Québec d'accéder à certains lieux et de pratiquer certaines activités non essentielles où le risque de transmission entre personne est élevé. Ces activités incluent notamment les événements et festivals, les salles de spectacle et les salles où se produisent des événements sportifs, les casinos, les cinémas, les salles d'entraînement, les sports d'équipe, les bars, les restaurants et certaines activités parascolaires. Les personnes de moins de 13 ans pourront continuer de fréquenter les lieux visés par le passeport vaccinal, lorsque permis.

Le passeport vaccinal n'est pas exigé pour accéder aux services essentiels comme l'enseignement (primaire, secondaire, postsecondaire) ou par un employeur comme critère d'embauche.

Lorsque vous vous présentez à un lieu où le passeport vaccinal est demandé, vous devez fournir votre preuve de vaccination contre la COVID-19 contenant un code QR qui affiche votre niveau de protection. Cette preuve peut être présentée de trois façons :

- Sous un format papier;

<sup>1</sup> <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19>

- Sous un format PDF sur votre appareil mobile;
- À partir de l'application VaxiCode.

À noter que pour tous les formats, une pièce d'identité avec photo est demandée pour les personnes de 16 ans et plus. À noter que les cartes d'assurance maladie qui ont dû être renouvelées sans photo durant la pandémie sont acceptées. Pour les personnes de 75 ans et plus, une preuve d'identité sans photo est acceptée.

Voici un lien qui pourra vous indiquer quels sont les endroits où vous devrez présenter votre passeport vaccinal ainsi que celui de vos usagers : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19/lieux-et-activites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19>

## Rappel des consignes en vigueur

Même si la vaccination a grandement contribué à freiner l'arrivée de la quatrième vague au Québec, la distanciation, le port du masque et le lavage des mains demeurent très importants. En cas d'apparition de symptômes ou d'un contact étroit avec un cas positif, il est également essentiel de se faire dépister sans tarder, et ce, même pour une personne adéquatement vaccinée.

Au moment d'écrire ses lignes, le Québec en entier est en palier d'alerte 1 (vert) – Vigilance. Malgré cela, plusieurs mesures demeurent en vigueur. Parmi celles-ci, rappelons que :

### Lors de rassemblements privés :

- À l'intérieur des domiciles : maximum de dix personnes provenant d'adresses différentes ou les occupants de trois résidences.

- À l'extérieur (terrains privés) et sur les balcons : maximum de 20 personnes provenant d'adresses différentes ou les occupants de trois résidences.

### Lors d'activités privées de nature événementielle ou sociale :

- Dans une salle louée ou un lieu public intérieur : maximum de 25 personnes.
- Dans un lieu public extérieur : 50 personnes maximum, avec respect de la distanciation physique.

## Maintien de la conformité aux 19 critères généraux déterminés par le ministre

Tel que le mentionne le cadre de référence RI-RTF : « Toute ressource, qu'elle soit RI ou RTF avec ou sans limitation d'exercice, doit pour s'identifier et agir à ce titre, avoir conclu une entente spécifique ou particulière avec un établissement. Pour ce faire, elle doit minimalement répondre aux critères généraux déterminés par le ministre [...] ».

Nous vous rappelons que l'exigence de vous conformer aux 19 critères généraux déterminés par le ministre est valable tout au long de l'entente et relève de la responsabilité de la ressource. De ce fait, ces critères devront être réévalués à une fréquence déterminée selon la durée et les spécificités de votre entente. Nous tenons à vous sensibiliser sur l'importance de cette démarche en vous rappelant les grandes lignes de manière à faciliter le processus lorsqu'une démarche de maintien des critères débute pour votre ressource.

# Offres de formations

## FFARIQ

Nous vous invitons à prendre connaissance des formations offertes aux membres de la FFARIQ - programmation automne 2021, à la page suivante. Vous y trouverez les modalités d'inscriptions ainsi que les informations pertinentes sur chaque formation proposée.

## ARIHQ

Également, vous trouverez en annexe deux formations offertes aux membres de l'ARIHQ, soit :

- Cadre de référence RI-RTF (29 septembre 2021)
- Règlement sur la classification des services offerts par une RI-RTF (14 octobre 2021)

Si vous devez annuler votre présence à l'une ou l'autre des formations auxquelles vous êtes inscrits, nous vous prions de bien vouloir le faire, par téléphone ou par courriel, auprès de la même personne qui a enregistré votre participation.

**Merci et bonne formation!**

Dans les prochaines infolettres, nous élaborerons de courtes capsules d'information, afin de mieux préciser les attentes pour les critères qui semblent plus complexes. Ces critères visent tout de même à évaluer la conformité des trois mêmes aspects permettant de garantir minimalement la qualité des services, soit les critères reliés à la personne responsable, au milieu de vie, ainsi qu'au projet. Tous doivent être respectés en tout temps.

Parmi les critères liés à la personne responsable qui agit comme ressource (personne physique, morale ou société de personne), on retrouve les critères liés à la majorité, la citoyenneté, la reconnaissance ou entente antérieure, la place d'affaires (RI seulement), les antécédents judiciaires en lien avec la fonction, la solvabilité, l'immatriculation (RI seulement), les assurances, ainsi que le critère lié à la formation.

Les critères liés au milieu de vie comprennent quant à eux une particularité puisqu'ils consistent en l'évaluation des normes environnementales. Nous vous rappelons que toutes exigences visent à assurer le bien-être, la santé et la sécurité de nos usagers. Le milieu de vie où réside l'utilisateur sera alors celui qui devra répondre aux exigences minimales qui sont établies selon les différents critères tels que, l'accessibilité au milieu de vie, l'aménagement extérieur, l'aménagement intérieur, les chambres à coucher, les salles de bain, le système d'appel (si applicable), de même que la sécurité et la salubrité du milieu de vie.

Finalement, pour ce qui est des critères liés au projet, celui-ci devra être en conformité avec les trois critères suivants, soit les orientations de l'établissement, le type de ressource et le lien contractuel avec l'établissement.

Dans les prochaines capsules d'information, nous préciserons entre autres les particularités de certains critères en y ajoutant les clauses dérogatoires possibles pour les différentes clientèles. Nous croyons qu'une meilleure compréhension de tous ne peut que favoriser la bonne collaboration entre les différentes parties prenantes!

## Nouvelles coordonnées

Bonjour, veuillez prendre connaissance des informations ci-dessous relativement aux coordonnées de l'équipe de la gestion des ententes et rétribution. De plus, nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que tous les formulaires de facturation doivent être reçus à la DQEPE au plus tard le 5 du mois suivant le mois de facturation.

Ex. : Facturation du mois d'août 2021. Le formulaire de facturation doit être reçu au plus tard le 5 septembre 2021.

**Adresse courriel** : [ri-rtf.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:ri-rtf.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca)

**Adresse courrier** : 555, boul. Wilfrid, Québec, QC, G1M 3X7

**Télécopieur** : 418 948-2217

**Téléphone** : 418 663-5354

NOMS	FONCTION	TÉLÉPHONE	POSTES
BOUCHARD, Francis	Agent de gestion	418-435-9663	
DUPERRON, Johanne	Autorisations des demandes de besoins spéciaux	418-663-5354	11020
HUOT, Linda	Responsable du paiement (clientèle Québec-Nord, SAPA, Charlevoix)	418-663-5354	10892
NÉRON, Dany	Chef de service	418-663-5354	11054
PERRON, Johanne	Autorisation des demandes de besoins spéciaux (clientèle CJ)	418-663-5354	10834
ROY, Manon	Gestion des ententes	418-663-5354	11037
TRÉPANIÉ, Joëlle	Responsable du paiement (clientèle CJ)	418-663-5354	11019
TURGEON, Elisabeth	Agente administrative - (sec)	418-663-5354	11399
UMBAYE, Yvonne	Responsable du paiement (Clientèle CRDI, SM)	418-663-5354	10892